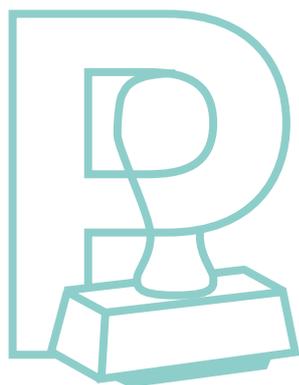




Mobbing à l'école



≈
psychologie
DISCRIMINATION
≈

ARTICLE 2 – INTERDICTION DE LA DISCRIMINATION

« Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. »

DÉCLARATION UNIVERSELLE
DES DROITS DE L'HOMME (DUDH), 1948.

DESCRIPTION

Les élèves élaborent de manière autonome des principes qui permettent de faire face au mobbing.

« J'ai réalisé ces exercices dans le cadre de la psychologie du développement. Les élèves traitent activement d'un thème dont ils et elles ont conscience qu'il peut les toucher directement. Le mobbing n'est pas un tabou et il faut le reconnaître rapidement »

Esther Holl, Enseignante psychologie et pédagogie

LIEN AVEC LE PLAN D'ÉTUDES CADRE

MATURITÉ GYMNASIALE. Un objectif général de la formation à la maturité consiste à promouvoir les compétences dans les domaines du social, de l'éthique et de la politique. Ces exercices visent à transmettre des comportements sociaux respectueux pour éviter le développement de difficultés psychologiques.

→ CDIP. Plan d'études cadre pour les écoles de maturité, p. 12 à 21.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

MATIÈRES : Cet exercice a été conçu pour un cours OG ou EF PPP (domaine psychologie & pédagogie), mais il pourrait aussi s'inscrire dans d'autres matières comme citoyenneté, éthique et religion ou philosophie.

NIVEAU : Niveau secondaire II, gymnase.

DURÉE : 45 minutes

FORME : Travail de classe (TC) & travail de groupe (TG)

UNE INITIATIVE DE :

**AMNESTY
INTERNATIONAL**





Déclaration contre le mobbing dans notre école



OBJECTIFS :

- ≈ Les élèves réfléchissent activement sur la question concrète consistant à déterminer comment empêcher le mobbing dans son propre environnement.
- ≈ Les élèves apprennent à formuler des principes qui incitent à des comportements en accord avec les articles énoncés dans la DUDH.
- ≈ Les élèves savent expliquer dans quelle mesure leurs propres règles sont en accord avec la DUDH.

DURÉE : 45 minutes

MATÉRIEL : papier de couleur, points autocollants, DUDH

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

1. Former des groupes de 4 ou 5 élèves. Les groupes disposent de 15 minutes pour formuler les principes applicables concrètement dans l'école pour éviter des situations de mobbing. « Qu'est-ce qui est important pour nous dans notre école ? »
« Quels principes les élèves et les enseignant-e-s doivent-ils respecter pour éviter que ne survienne la moindre situation de mobbing ? »
Les groupes reçoivent des feuilles de couleur (une couleur différente par groupe) et ils inscrivent un principe fondamental par feuille. Ils sont libres d'en déterminer le nombre. (TG)
2. Tous les principes fondamentaux sont affichés au tableau noir. Si le même principe apparaît sur plusieurs feuilles, elles sont mises l'une sur l'autre. Tous les élèves reçoivent 5 points autocollants, à répartir individuellement sur les feuilles en les attribuant aux principes qui leur semblent personnellement les plus importants.
Les principes fondamentaux qui reçoivent le plus de points sont écrits dans la déclaration. L'enseignant-e écrit les principes fondamentaux sur une feuille qui peut être affichée dans la salle de classe.
3. Les élèves mettent en relation leurs principes fondamentaux et les articles de la DUDH. Quels articles de la DUDH sont en adéquation avec chacun de leurs principes fondamentaux ?
(Indication : Les articles 1, 2 et 5 sont très importants dans l'optique d'une discussion sur le mobbing.)

RÉFÉRENCES ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- ≈ AKTUELL: Die Mobbing-Spirale : St. Gallen: Lehrmittelverlag, 2/2008.
- ≈ ALSAKER, F. D. : Mutig gegen Mobbing in Kindergarten und Schule. Bern: Huber Verlag, 2012.
- ≈ ALSAKER, F. D. : Quälgeister und ihre Opfer. Mobbing unter Kindern – und wie man damit umgeht. Bern: Huber Verlag, 2003.
- ≈ AMNESTY INTERNATIONAL, SECTION SUISSE : La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. – A télécharger sur : www.amnesty.ch/fr/themes/droitshumains/declaration-des-droits-de-l-homme.
- ≈ LAUPER, E., HILLER, R. DIE MOBBING-SPIRALE : Fragebögen. Kommentar für Lehrpersonen. 2008/2, 12 - 14.
- ≈ STÄDELI, CH., GRASSI, A., RHINER, K. & OBRIST, W. : Kompetenzorientiert unterrichten – Das AVIVA-Modell. Fünf Phasen guten Unterrichts. Bern: Hep Verlag, 2013.